

LA PRÉPARATION DE MA SÉANCE

Avant chaque séance, vous devrez avoir réalisé un bilan biologique. Une ordonnance vous aura été remise à cet effet lors de votre précédente séance. Les résultats, une fois transmis par

le laboratoire, seront validés par l'oncologue. Un professionnel de santé vous appellera ensuite pour confirmer, reporter ou annuler votre cure.

LE CONTACT PRÉ-CURE

Dans certains cas, si votre établissement le propose et si vous y êtes éligible, vous pourrez bénéficier d'un contact dit pré-cure. Un IDEC, votre infirmier à domicile dans le cadre d'une prise en charge en HAD ou votre interlocuteur privilégié au sein de votre établissement vous contactera peu avant votre cure (autour de J-2).

Dans le cas de ma prise en charge, cet appel pré-cure a lieu tous les J-  avant chacune de mes cures.

Je suis contacté(e) par 



DURANT LE CONTACT PRÉ-CURE

- La date et l'horaire de votre RDV à venir vous seront rappelés.
- L'IDEC vérifiera que vous avez bien réalisé votre dernier bilan biologique et vos éventuels examens d'imagerie.
- L'IDEC vérifiera votre éligibilité à la prochaine cure en se fondant sur :
 - ▶ l'évolution de votre état général. Une série de questions vous sera posée pour connaître votre état de santé depuis la dernière cure et vérifier votre tolérance au traitement.
 - ▶  **Voir fiche « Mon suivi entre les cures » pour voir sur quoi porteront les questions.**
 - ▶ les résultats de votre dernier bilan biologique.



Lors de cet échange, n'hésitez pas à informer le professionnel de santé de tout événement indésirable ou symptôme qui aurait pu survenir depuis votre dernière séance.



POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Le contact pré-cure permet d'optimiser votre parcours en HdJ et de minimiser vos temps d'attente le jour J :

- ▶ votre temps de consultation médicale est adapté selon vos besoins exprimés lors de l'appel,
- ▶ votre éligibilité au traitement est vérifiée en amont, vous permettant de ne pas faire le déplacement en HdJ si vous n'êtes pas apte à recevoir votre traitement.

Et dans certains établissements :

- ▶ la préparation de votre traitement est anticipée, ce qui minimise votre temps d'attente le jour J.



En fonction de l'évaluation que réalisera le professionnel de santé, votre séance à venir sera confirmée et le professionnel de santé aura à charge de l'organiser (confirmation de la séance et anticipation de la préparation et de la mise à disposition du traitement pour son administration à domicile).